



Comité de projet

du projet agrivoltaïque de Thaumiers

12 JUIN 2025

ma so s m



- 01** COMITE DE PROJET
- 02** PRESENTATION DU PROJET
- 03** ENJEUX ET MESURES
- 04** SYNTHESE



01

PRESENTATION DU COMITE DE PROJET

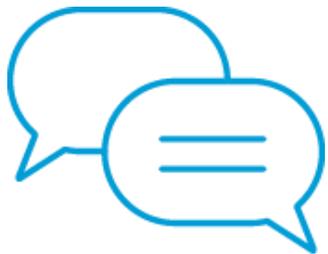


Comité de projet et loi APER

Le **décret du 24 décembre 2023 relatif à l'article 16 de la loi APER** assure, à partir du 24 juin 2024, « une concertation préalable des parties prenantes (...) sur la faisabilité et les conditions d'intégration dans le territoire des projets d'installation de production d'énergies renouvelables »

Tout projet d'une puissance supérieure à 2,5 MWc, en dehors des ZAER, doit faire l'objet d'un Comité de Projet avant le dépôt du permis de construire.

Les membres conviés au comité de projet sont :



- Le **porteur de projet**,
- Un représentant de la **commune d'implantation**,
- Un représentant de **l'EPCI** de la commune d'implantation,
- Un représentant de **chaque commune limitrophe** de la commune d'implantation,
- La **préfecture**,
- Les **propriétaires et exploitants**.

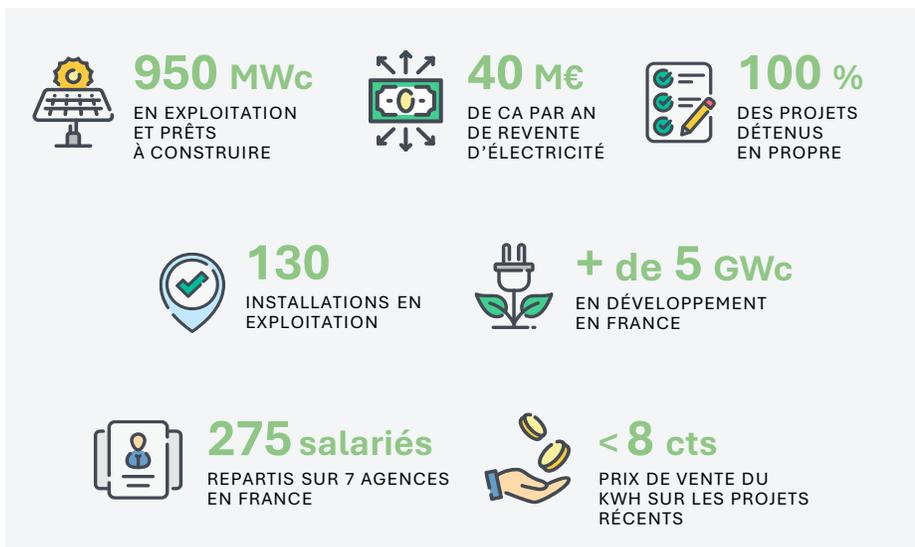
Membres de droit
(invitation obligatoire)

Membres invités
(invitation facultative)

L'objectif du comité de projet est d'échanger et répondre aux questions sur le projet



Photosol : une maîtrise de tous les métiers du photovoltaïque depuis 2008



DÉVELOPPEMENT

Obtention de toutes les autorisations permettant la construction des centrales



FINANCEMENT

Négociation de crédits bancaires et levées de fonds auprès d'investisseurs particuliers et institutionnels



INGÉNIERIE & CONSTRUCTION

Ingénierie, design et négociation auprès de fournisseurs et réalisation de la construction



OPÉRATION & MAINTENANCE

de l'ensemble des centrales du groupe Photosol



● Nos agences en régions



02

LE PROJET
AGRIVOLTAÏQUE
DE M. CHARPY ET
M. MAUZAT



Présentation générale du projet



Surface d'étude : 27 ha



Nature : Agricole



Puissance estimée projet : 13 MWc



Document d'urbanisme : RNU

Avancement du projet :



- ✓ **Concertation T1 – T2 2025**
- ✓ **Dépôt du PC : S2 2025**
- ✓ **Instruction du PC : 2025 – 2027**



Localisation :
Nord de la commune



Le projet agricole d'Audric Mauzat



Contexte de l'exploitation agricole

- Installé depuis mars 2024 avec son père Olivier
- Formation : bac pro équipement + parcours d'installation de la CA
- SAU : 270 ha
- Atelier bovin : 200 vaches (charolais et limousine)
- Atelier Ovins : depuis 2022, 550 brebis aujourd'hui (suffolk, texel, charollais)



Objectifs du projet agrivoltaïque ovin

- Mise à disposition de prairies pour le pâturage de ses animaux (21 ha)
- Augmentation du cheptel (5/6 brebis/ha)
- Amélioration du confort de travail
- Soutien aux investissements :
 - Installation de clôtures électriques
 - Matériel agricole (abreuvoirs, râteliers)
 - Tunnel Ovin
 - Réensemencement des parcelles
 - Amélioration du bien-être animal

=> En cours : étude technico-économique + EPA



Etude agro-pédologique



Classification du potentiel agro-pédologique en fonction des zones d'étude.

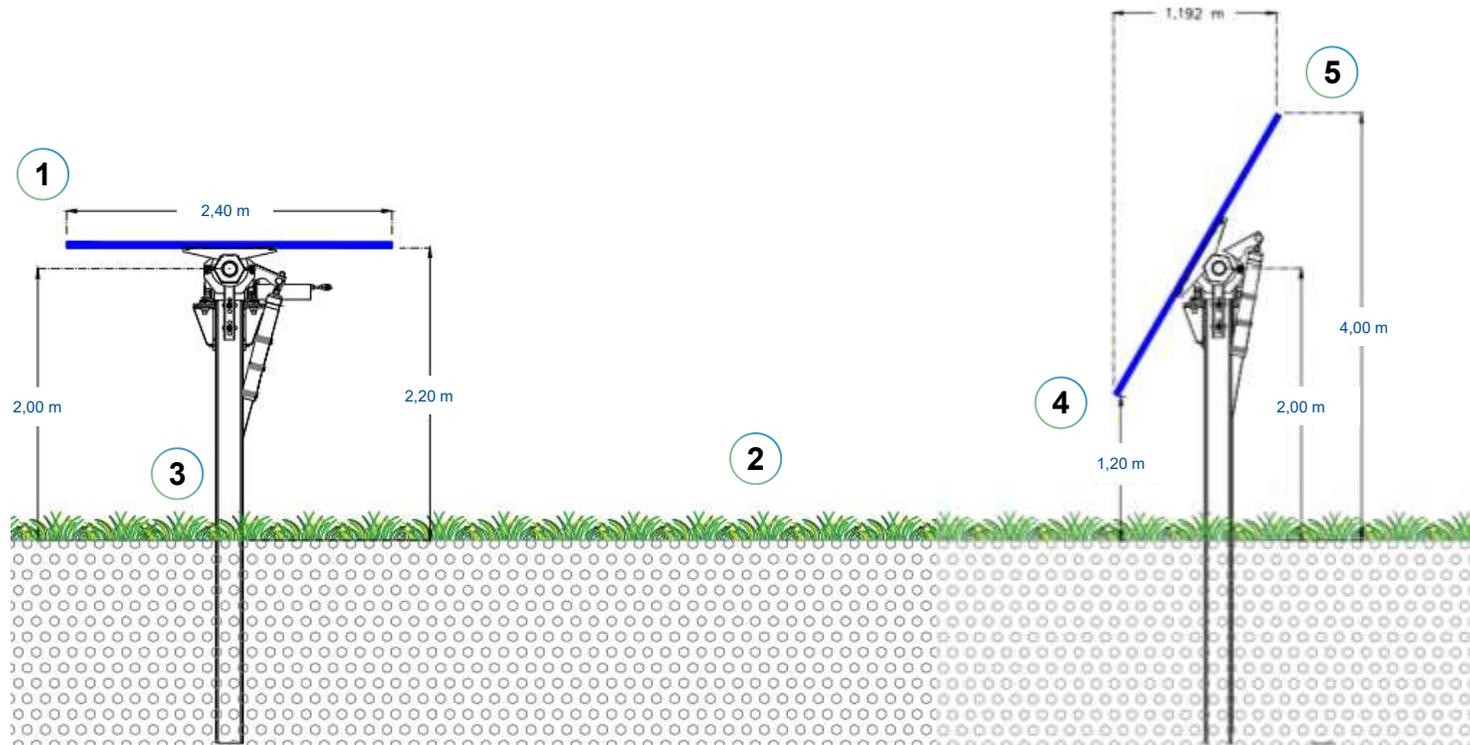
Source : VALTERRA

D'après la méthodologie d'évaluation du **potentiel agronomique des sols** utilisée, l'ensemble des sols de la zone d'étude présente un **potentiel faible** (zone 1 et 2) à **satisfaisant** (zone 3).

Les facteurs limitant sur la zone d'étude sont l'**eau**, le manque de **Phosphore** et **potasse** (surtout pour la zone 1).

Ainsi, les cultures à privilégier ici seraient l'**avoine** ou les **prairies**.

Systeme adapté à l'élevage et au fourrage



1

Rotation des panneaux : adaptation au changement climatique (évapo-transpiration, ombrage), protection contre les aléas (grêle, canicule)

2

Espace inter-pieux de 5,6 m adapté à la culture, à l'élevage, au fourrage et au passage des engins agricoles

3

Pieux ancrés en préforage béton supportant les structures et assurant une faible artificialisation du sol

4

Point bas pouvant être adapté pour permettre la libre circulation des animaux et engins agricoles

5

Point haut à environ 4m du sol permettant le passage des engins agricoles



Implantation

Puissance : 13 MWc

Surface clôturée :
21 ha

Technologie :
Trackers 1V mono-
pieux

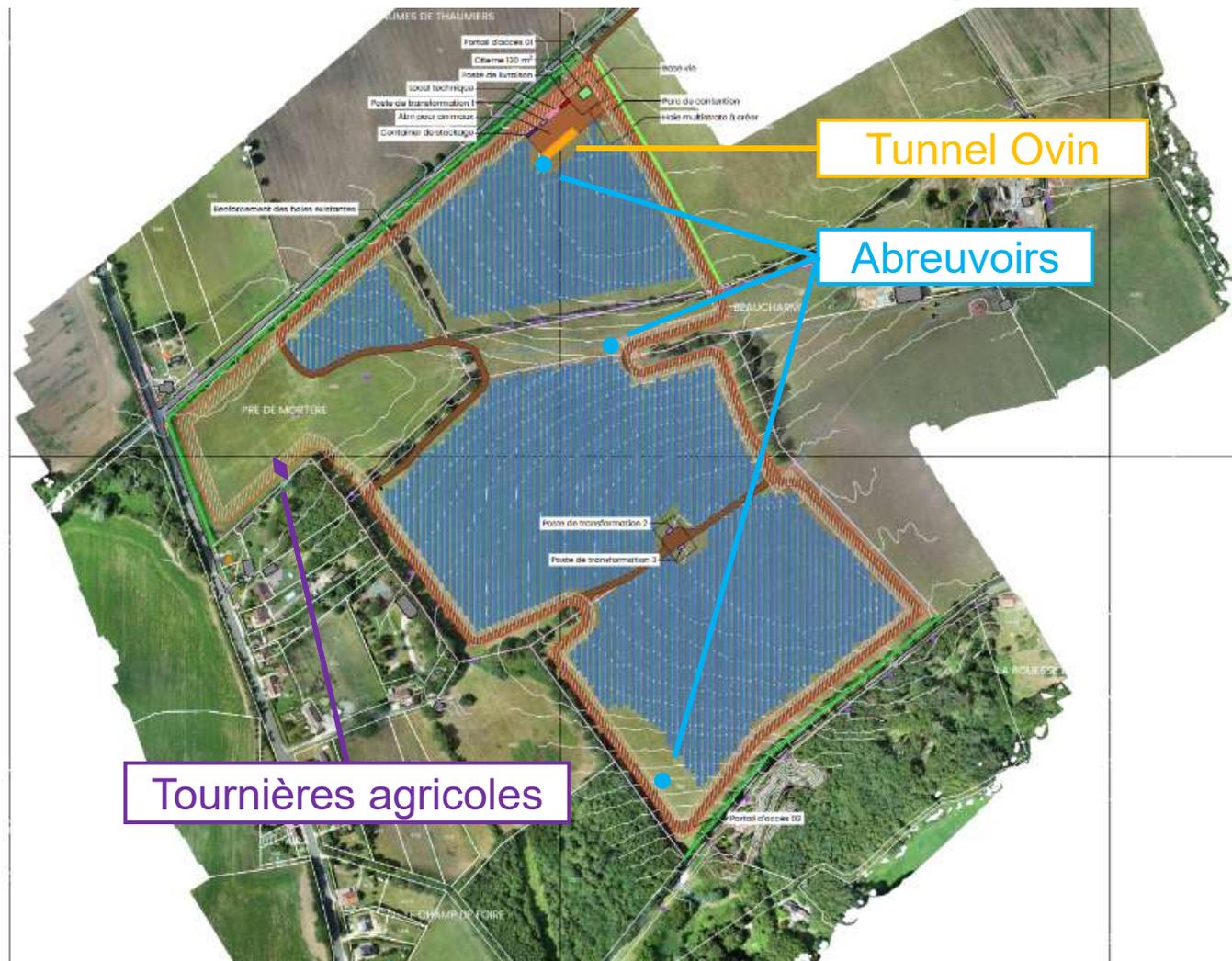


Le projet agrivoltaïque

Éléments	Quantité	Montant total (€)
Abreuvoirs	3	1 050 €
Parc de contention mobile	1	12 500 €
Clôture permanente	2300 m à 2€/m	4 600 €
Clôture mobile	700 m à 1€/m	700 €
Sous-Total		18 850 €
Abri (tunnel ovin)	1 (300m ²)	40 000 €
Total		58 850 €

ILOT	Surface non exploitable
NE	0,33%
NO	0,35%
CENTRE	0,32%
SUD	0,32%
Total	0,33%

ILOT	TAUX DE COUVERTURE
NE	36,85%
NO	38,05%
CENTRE	36,67%
SUD	36,70%
Total	36,78%



03

LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET PAYSAGERS



Volet naturel de l'étude d'impact

Le volet naturel de l'étude d'impact a été réalisé par le bureau d'études **ADEV Environnement**.

15 inventaires ont été réalisés sur la zone d'étude entre mai 2023 et juin 2024, dans des conditions météorologiques favorables.



Projet de Parc agrivoltaïque sur la commune de Thaumiers (18)

Localisation de l'aire d'étude intermédiaire



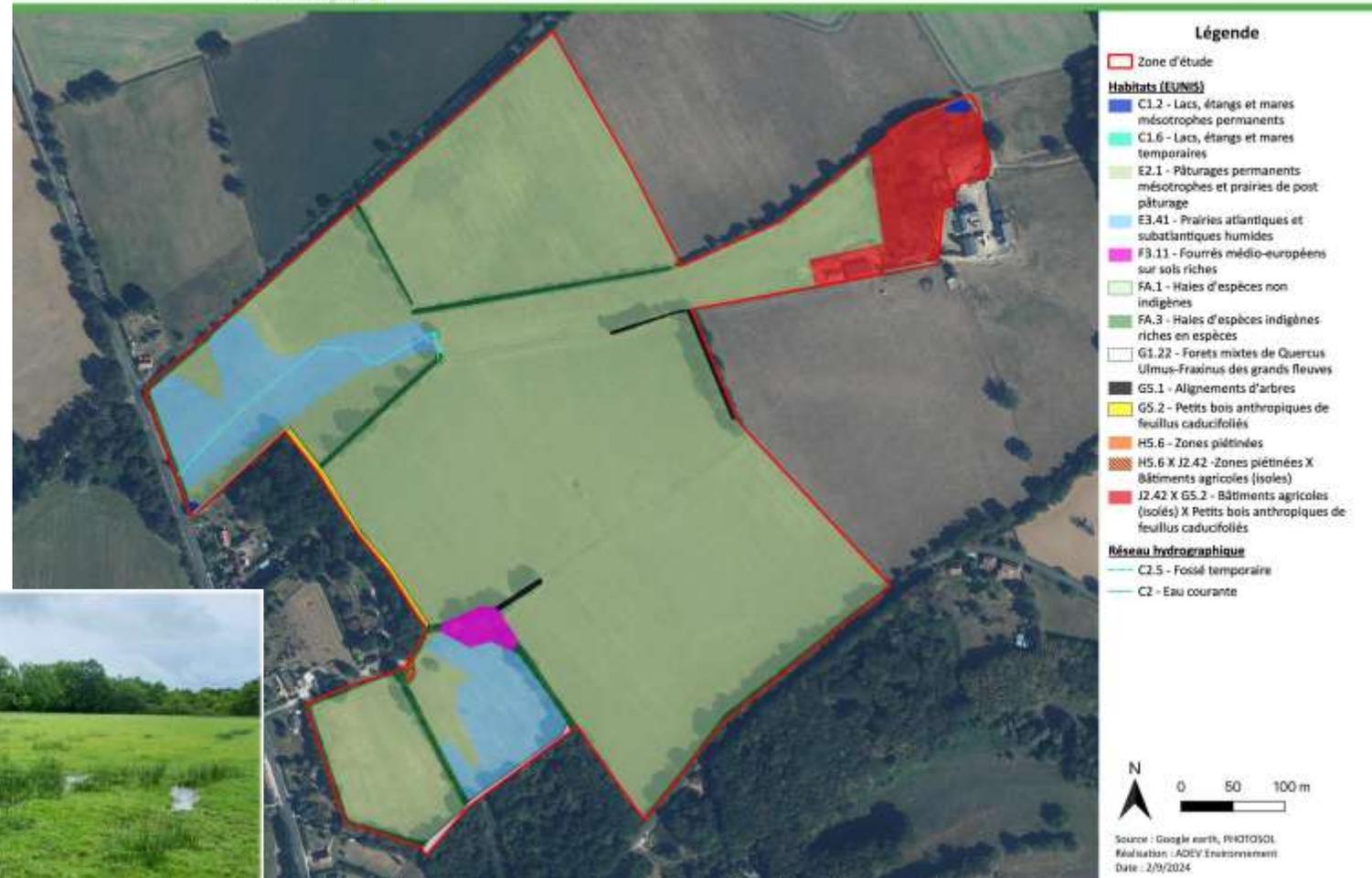
Habitats et flore

Site principalement constitué de **prairies mésophiles**, à enjeu faible.

Entouré par des haies et présence de deux mares, à enjeux modérés.

2 habitats caractéristiques de zones humides, à enjeu assez fort.

Les habitats à enjeux modérés et assez forts sont évités.



Zones humides

47 sondages pédologiques ont été réalisés sur site, dont 10 sondages positifs pour hydromorphie.

21 espèces végétales et 2 habitats répertoriés sur site sont caractéristiques des zones humides.

Au total, **9,4 Ha de zones humides** sont présentes sur sites (dont 3,0 Ha de zones humides floristiques et 6,4 Ha de zones humides pédologiques).



Faune

Les enjeux se concentrent sur les **espaces semi-ouverts et fermés** (haies, fourrés, boisements) favorables à la nidification d'espèces patrimoniales. Ils présentent un enjeu **assez fort**.

Les espaces ouverts abritent une faune et une flore commune, bien que la nidification y soit favorable pour certaines espèces. L'enjeu y est **modéré**.



Faune – synthèse des enjeux par groupe



Avifaune

Assez fort
(ensemble du site)



Chiroptères

Modéré
(milieux ouverts)
Assez fort
(milieux semi-ouverts,
boisés)



Mammifères

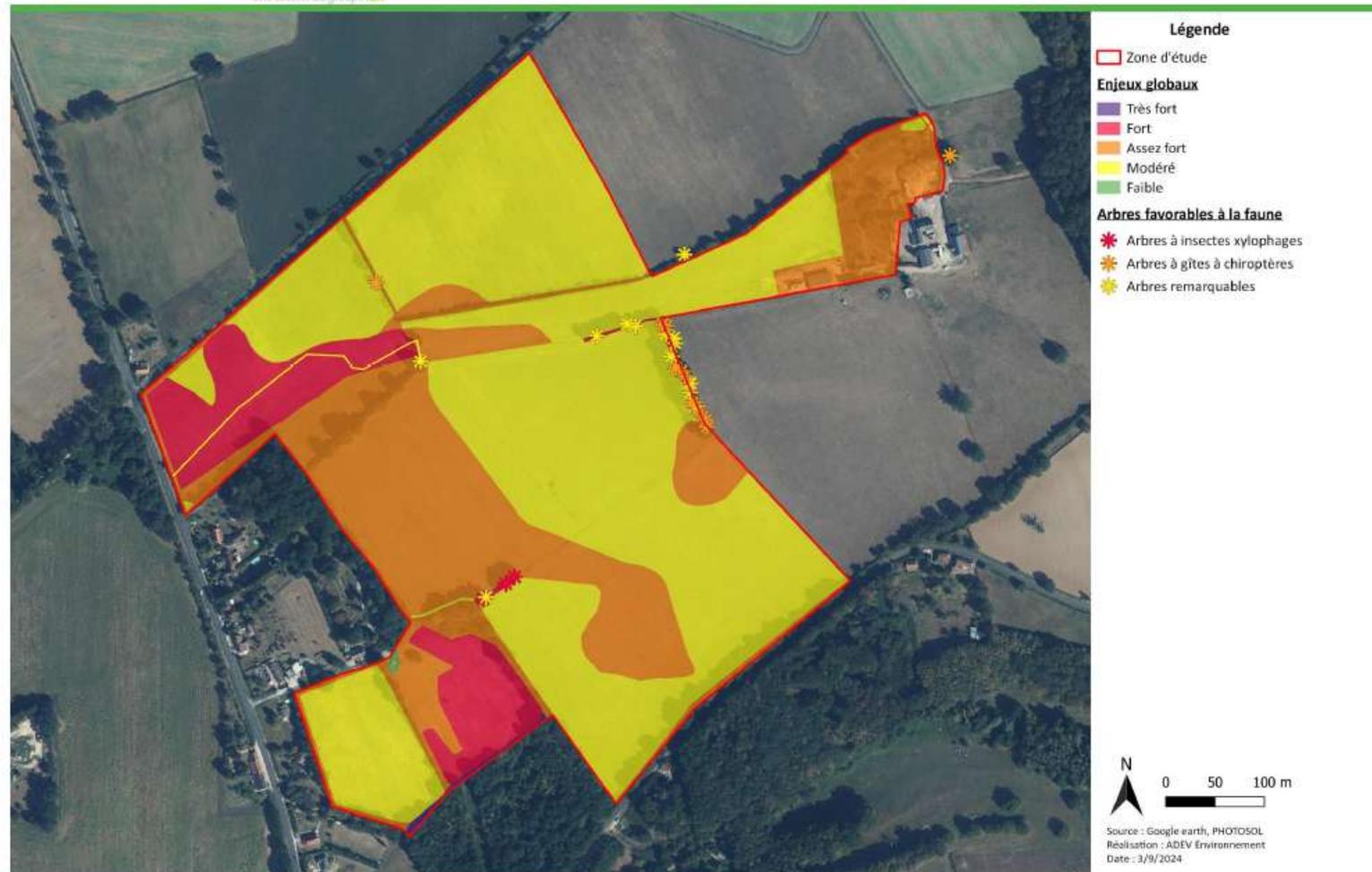
Faible
(ensemble de la zone)



Herpétofaune et insectes

Faible à modéré
(global)
Assez fort à fort
(arbres remarquables,
mares)

Enjeux faune / flore : globalement modéré



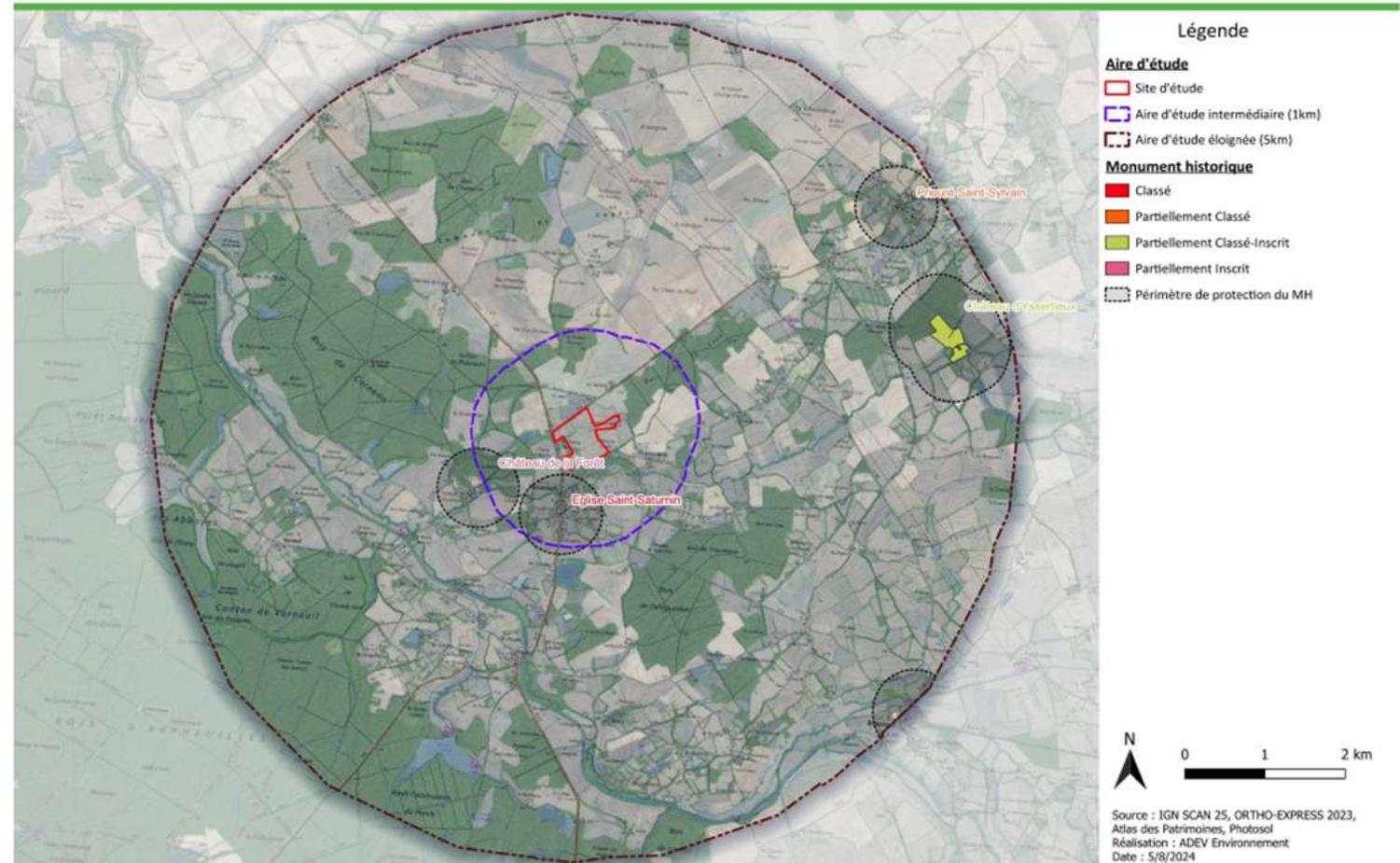
Les espaces à **enjeux fort** sont évités par le projet.

Patrimoine

Aucun monument historique identifié dans le périmètre de protection de 500 m.

Pas de site patrimonial remarquable, ni de site inscrit ou classé sur la zone d'étude.

4 monuments historiques dans l'aire élargie, sans sensibilité vis-à-vis du site.

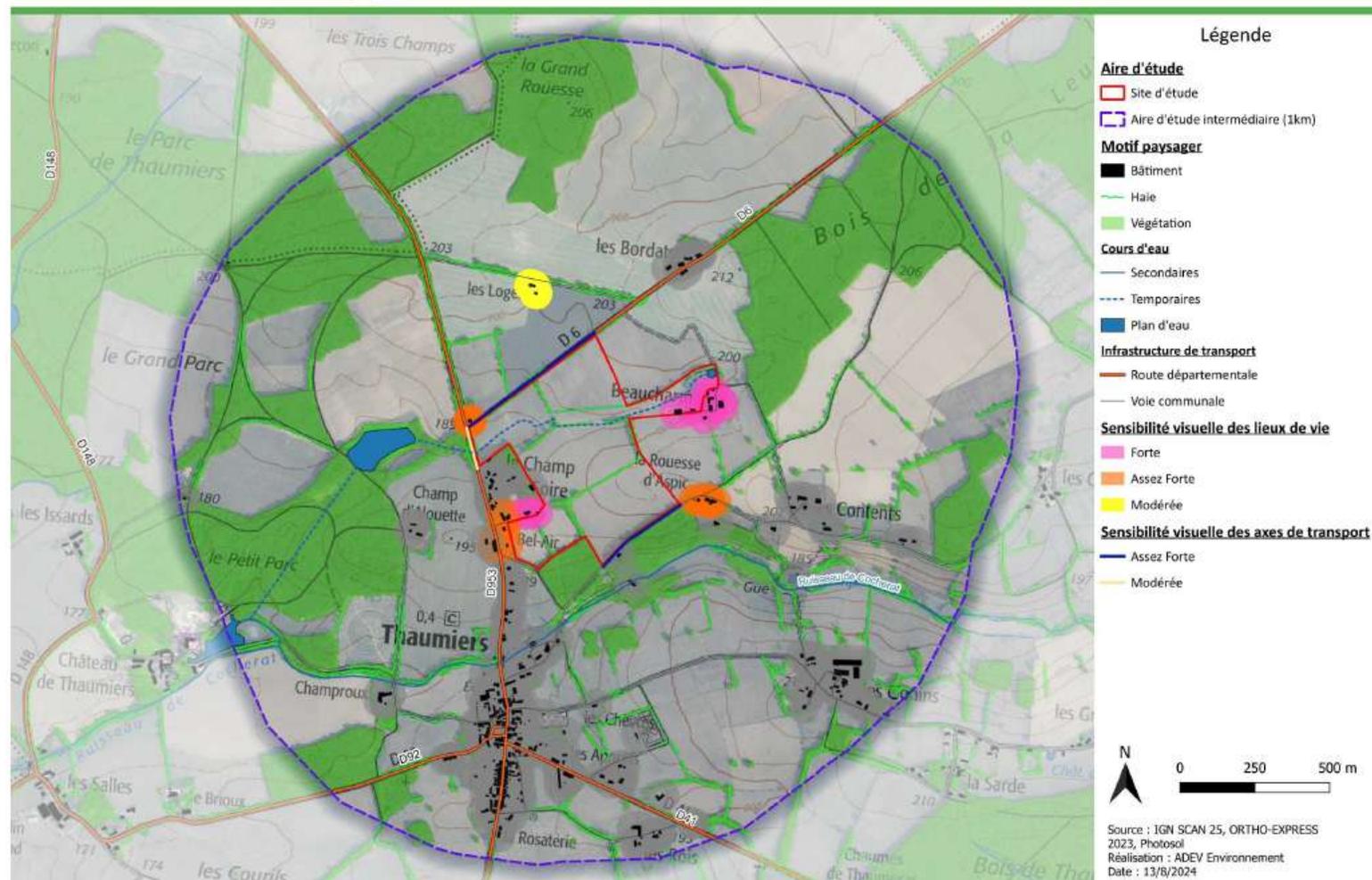


Paysage

Aucune visibilité depuis les monuments historiques.

Sensibilité visuelle **modérée à forte** sur les lieux d'habitations à proximité du projet.

Des mesures d'intégrations paysagères sont prévues en bordure de site : création de 245 ml de haies et renforcement des 2 669 ml de haies existantes.



Adaptation de l'implantation

Renforcement des haies existantes en périphérie

Evitement de zone humide floristique

Retrait par rapport au boisement



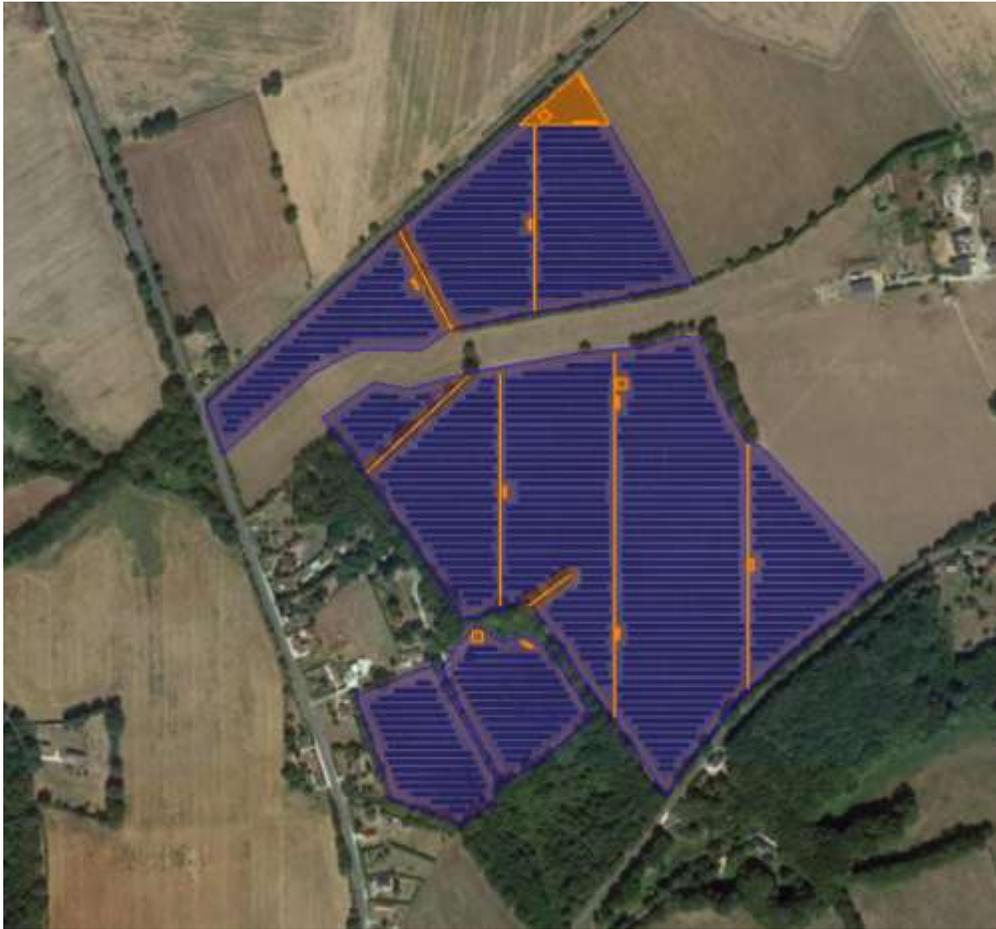
Plantation de haies

Préservation des haies dans la zone d'emprise

Une portion de haie sera détruite pour permettre le passage d'une piste lourde

Evitement des arbres à potentialité de gîte

Adaptation de l'implantation



Variante initiale

Maximisation du foncier et de la puissance



Variante finale

Intégration des contraintes et recommandations



Compensation envisagée zones humides

Environ **4150 m² de zones humides impactées** par le projet, en raison d'aménagements (pieux, pistes, postes...)

Elaboration d'un **dossier loi sur l'eau (DLE) en régime de déclaration**

Compensation envisagée : entretien et restauration de prairie humide

- Réensemencement par dépôts de fauche
- Fauche tardive
- Absence produits phytosanitaires et produit polluant

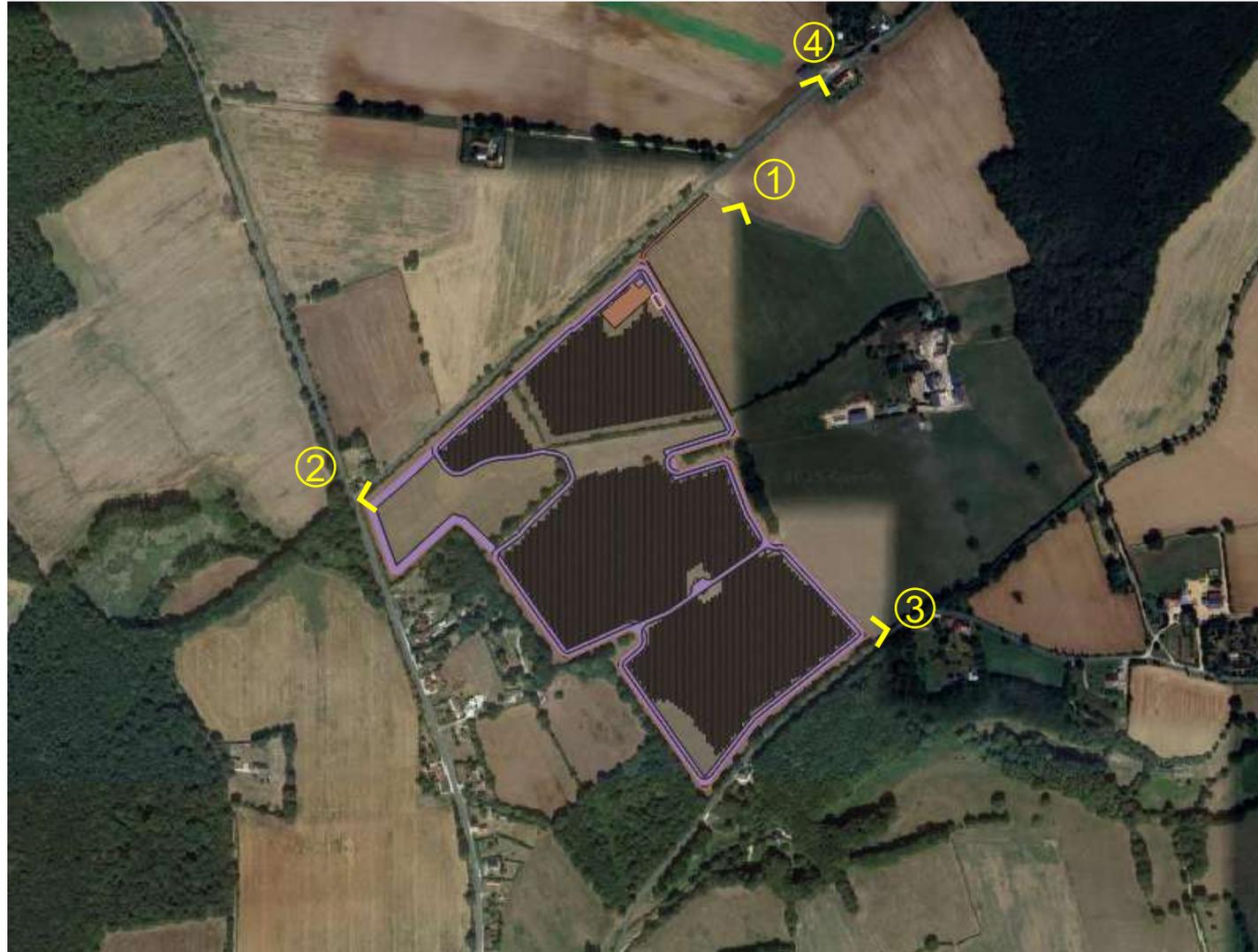


Projet de parc agrivoltaïque sur la commune de Thaumiers (18)

Mesure de compensation en faveur des zones humides



Intégration paysagère - photomontages



Vue depuis le nord du projet

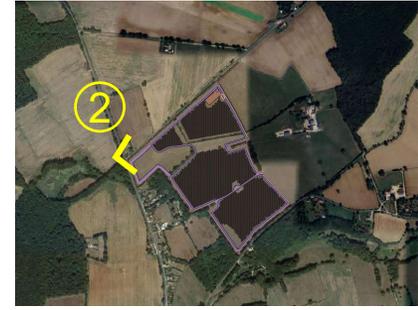


Etat existant



Etat projeté année 1 avec les mesures
paysagères

Vue depuis l'intersection route de Bourdon et départementale Beaucharme



Etat existant



Etat projeté année 1 avec les mesures paysagères

Vue depuis route de la Rouéssé d'Aspic



Etat existant



Etat projeté année 1 avec les mesures paysagères

Vue depuis route départementales – Les Bordats



Etat existant



Etat projeté année 1
avec les mesures
paysagères



04

SYNTHESE



Estimation des retombées fiscales

Les taxes locales (CET, TF, IFER) versées par Photosol aux collectivités locales s'élèveraient à environ 53 700€ par an selon les taxes actuelles et pour un projet d'une puissance d'environ 13 MWc.

Régime de fiscalité de Thaumiers : FPA – fiscalité professionnelle additionnelle

Taxe d'aménagement à hauteur d'environ 33 k€ répartie entre la commune de Thaumiers (19 k€) et le département du Cher (13 k€).

RÉPARTITION DES TAXES IFER, CET ET TAXE FONCIÈRE AUX COLLECTIVITÉS LOCALES POUR UNE PUISSANCE INSTALLÉE DE 13 MWc

Communauté de communes le Dunois



Commune de Thaumiers



Département du Cher



TAXE FONCIÈRE

CET

IFER



Hypothèse de raccordement

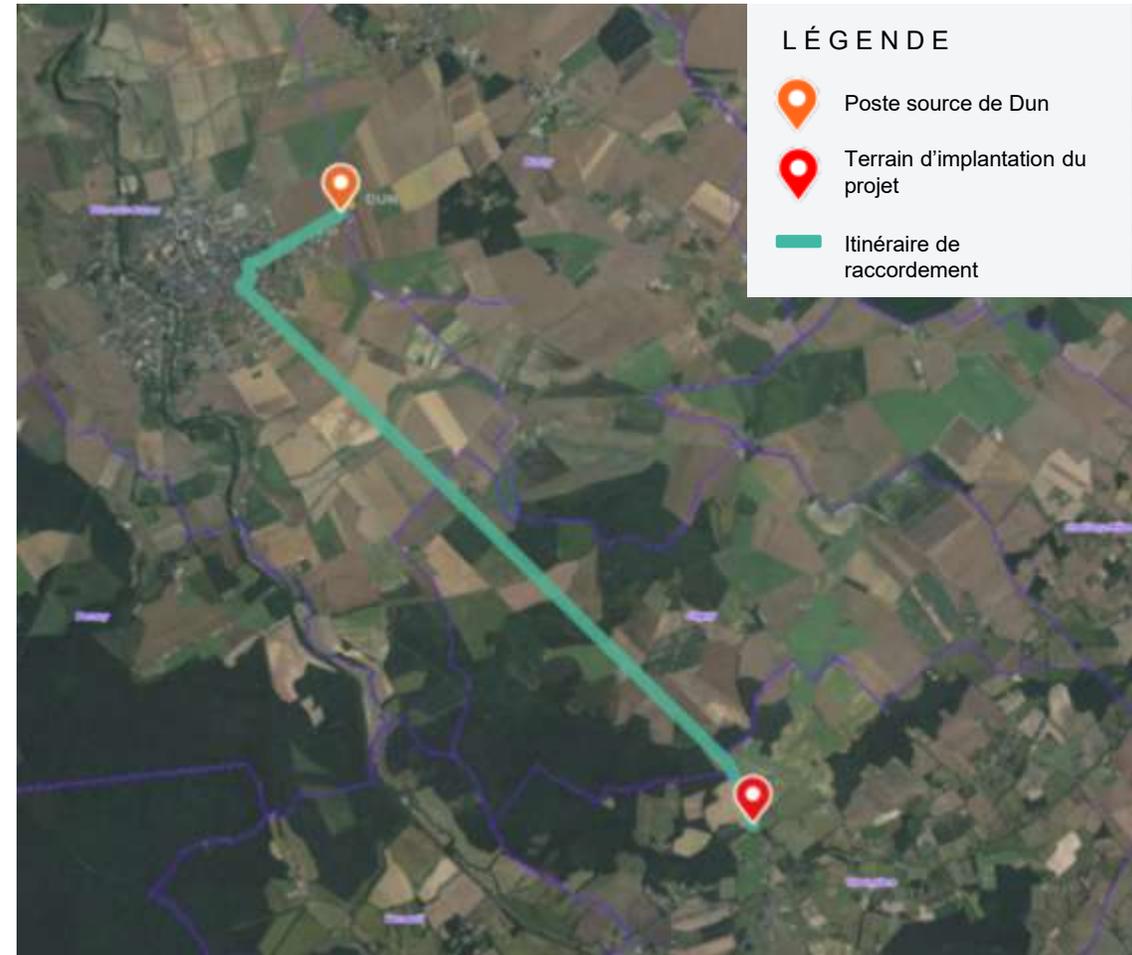
Poste-source le plus proche : Dun

Capacité de transformation HTB/HTA disponible (29/12/2023) : 13,9 MW

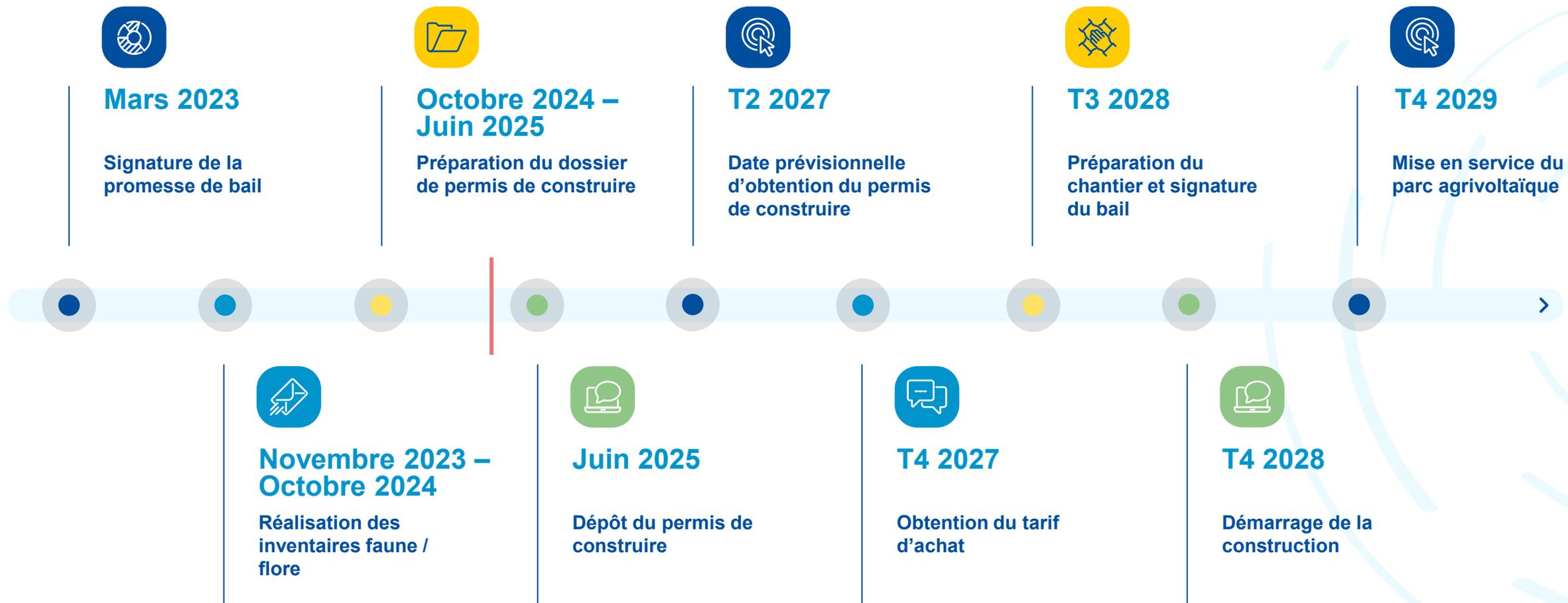
Nombre de transformateur : 1

Distance de raccordement : 10 km

Puissance d'injection prévue : env. 10 MVA



Planning prévisionnel du projet



Synthèse



Un projet en compatibilité avec les documents d'urbanisme, sur **un terrain agricole**.



Un **projet agricole** permettant de pérenniser l'exploitation de M. Mauzat



Des **retombées économiques** pour la commune de Thaumiers, **la communauté de communes et le département** sur toute la durée de vie du projet.



13 MWc installés, soit l'équivalent de la consommation annuelle d'électricité d'environ **8 100 personnes**.



Un projet agrivoltaïque qui **respecte la synergie entre production agricole et production énergétique**.



Contact

Nicolas Lamblin

Chargé de missions développement

nicolas.lamblin@photosol.fr

[06 87 00 12 90](tel:0687001290)

Martin Desjonqueres

Chef de projets agricoles

martin.desjonqueres@photosol.fr

[06 84 46 13 82](tel:0684461382)

Armance Le Masson

Directrice Développement Adjointe

armance.lemasson@photosol.fr

[07 89 41 09 09](tel:0789410909)

